

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, annexe II,
Modifié par le RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2015/830,
Conformément au RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008

PolyDissolve™ S1

Version 1.0

Date de publication : 09-07-2019

Date de révision : 09-07-2019

Numéro d'enregistrement FDS : CSSS-TCO-010-131603

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Identification d'étiquetage / nom commercial : PolyDissolve™ S1

Identifications supplémentaires : Pas disponible

Identification du produit : Voir section 3

Numéro d'indice : Voir section 3

N° d'enregistrement REACH : Voir section 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Usages identifiés :

Filament d'impression 3D.

1.2.2 Utilisations déconseillées :

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur (Représentant exclusif) :

-

Fournisseur(Fabricant) :

JF Polymers (Suzhou) Co., Ltd.

Adresse :

Bâtiment 6&7&11, N°2, Hai Cheng Road, Zone de développement économique et technologique de Chang Shu, 215513, République populaire de Chine

Contact (courriel) :

zhenggang.cai@polymaker.com

Téléphone :

0086-512-52058005

Fax :

-

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

0086-512-52058005 Joignable uniquement pendant les heures de bureau (9h00-17h30. CST)

Joignable en dehors des heures de bureau ? OUI

☐

NON

☒

Section 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification :

Le mélange est classé comme suit selon le RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 :

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008	
Classes de danger / Catégories de danger	Mentions de danger
Irritation oculaire. 2	H319

Pour le texte intégral des phrases H : Voir section 2.2.

2.2 éléments d'étiquetage :

Pictogrammes de danger :



Mention(s) d'avertissement :

Avertissement

Mentions de danger :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde :

P264 : Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

2.3 Autres dangers :

Pas applicable.

Section 3 Composition/informations sur les composants

Substance/Mélange :

Mélange

Ingrédient(s) :

Nom chimique	N° d'enregistrement	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification
Poly (alcool de vinyle)	N/D	25213-24-5	N/D	> 80%	H319
Poly(éthylèneglycol)	N/D	25322-68-3	N/D	> 3%	Pas classé
Chlorure de calcium	N/D	10043-52-4	233-140-8	<0,5%	H319

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.1 En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires quelconques.

4.1.2 En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les chaussures. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Conserver au chaud dans un endroit calme. Contacter immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

4.1.3 En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion :

Contactez immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Emmener immédiatement la victime à l'hôpital. En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Respiration artificielle et/ou de l'oxygène peut être nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Employer les méthodes d'extinction appropriées aux circonstances locales et au milieu ambiant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire disponible.

5.3 Conseils pour les sapeurs-pompiers :

En cas d'incendie, porter des appareils respiratoires autonomes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter une combinaison contre les agents chimiques. Récipients/réservoirs frais avec pulvérisateur d'eau.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Éviter la formation de poussière.

6.1.2 Pour les secouristes :

Porter un équipement de protection respiratoire agréé NIOSH/MSHA convenable si de la poussière est produite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher une grande quantité de produit entrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir le produit dans des conteneurs appropriés avant sa mise au rebut. Éviter la formation de poussière. Conserver le produit dans des conteneurs convenablement étiquetés. Conserver dans des récipients appropriés et fermés hermétiquement pour le stockage.

6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter la section 7 pour obtenir de plus amples informations sur la manipulation prudente.
Consulter la section 8 pour obtenir de plus amples informations sur l'équipement de protection individuelle.
Consulter la section 13 pour obtenir de plus amples informations sur la mise au rebut.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7.1.1 Mesures de protection :

Fournir une ventilation par aspiration appropriée dans les endroits où de la poussière s'est formée.

7.1.2 Conseils sur l'hygiène générale du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. Conserver le produit dans des conteneurs convenablement étiquetés. Veiller à ce que le conteneur reste bien fermé. Éviter la formation de poussière. Maintenir à l'écart de matériaux incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas applicable.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales Poly(éthylèneglycol)(CAS# 25322-68-3) : Moyenne TWA :1000 mg.m-3 ;

d'exposition professionnelle :	catégorie court terme : IV.(Slovaquie 2007)
8.1.2 Limites d'exposition supplémentaire sous les conditions d'usage :	Non disponible.
8.1.3 Valeurs DNEL/DMEL et PNEC :	Non disponible.
8.2 Contrôles de l'exposition :	
8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées :	Assurer une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelles.
8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que le port d'équipement de protection :	
Protection yeux/visage :	Lunettes de sécurité.
Protection des mains :	Porter des gants de protection.
Protection du corps :	Porter des vêtements de protection.
Protection respiratoire :	Utiliser une ventilation suffisante. En cas de ventilation par aspiration locale insuffisante, porter un masque de protection.
Dangers thermiques :	Porter des vêtements appropriés pour éviter la chaleur.
8.2.3 Contrôles d'exposition de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement. Conformément à la réglementation locale, aux règlements fédéraux et aux prescriptions légales.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Solide
Couleur :	Blanc translucide
Odeur :	Pas disponible
Seuil de perception d'odeur :	Pas disponible
pH :	Pas disponible
Point/intervalle de fusion (°C) :	178°C
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Pas disponible
Point de vaporisation (°C) :	Pas disponible
Évaporativité :	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité (%) :	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas disponible
Température d'inflammation (°C) :	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosion :	Pas disponible
Pression de vapeur (20°C) :	Pas disponible
Densité de vapeur :	Pas disponible
Densité relative :	1,08
Masse volumique (kg/m³):	Pas disponible
Solubilité dans l'eau (g/l) :	Soluble dans l'eau
n-Octanol/Eau (log Po/w) :	Pas disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Température de décomposition :	Pas disponible
Viscosité, dynamique (mPa.s) :	Pas disponible
Propriétés explosives :	Pas disponible
Propriétés d'oxydation :	Pas disponible

9.2. Autres informations :

Liposolubilité (solvant- huile à préciser)	Pas disponible
--	----------------

etc. :

Tension de surface :	Pas disponible
Dissociation constante dans l'eau (pKa) :	Pas disponible
Potentiel de réduction d'oxydation :	Pas disponible

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	La substance est stable dans des conditions de stockage et de manutention normales.
10.2 Stabilité chimique :	Stable à température ambiante dans des récipients fermés et dans des conditions de stockage et de manutention normale.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter :	Matériaux incompatibles. Garder à l'écart des rayons directs du soleil. Pour éviter une décomposition thermique, ne pas surchauffer.
10.5 Matières incompatibles :	Agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :	
ATE _{mix} (oral) :	Pas disponible
ATE _{mix} (inhalation) :	Pas disponible
ATE _{mix} (cutanée):	Pas disponible
Chlorure de calcium (CAS : 10043-52-4)	
LD50(Oral, Rat) :	2301 mg/kg de poids corporel
CL50 (Inhalation, rat) :	Pas disponible
DL50 (Cutanée, Lapin) :	> 5 000 mg/kg pc
Irritation/corrosion de la peau :	Pas classé
Affection/irritation oculaire sévère :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :	Pas classé
Mutagénicité de cellule germinale :	Pas classé
Cancérogénicité :	Pas classé
Toxicité pour la reproduction :	Pas classé
STOT- Exposition unique :	Pas classé
Exposition répétée-STOT :	Pas classé
Risque d'aspiration :	Pas classé

Section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Chlorure de calcium (CAS : 10043-52-4)	
Toxicité aiguë (court-terme) :	
LC50(96h, Poisson) :	4630 mg/L
LC50(48h, Crustacé) :	2400 mg/L
EC50(72h, Algue/plantes aquatiques) :	2900 mg/L
Toxicité chronique (long terme) :	
NOEC(Poisson) :	Non disponible.

NOEC(Crustacé) :	Non disponible.
EC50(Algue/plantes aquatiques) :	Non disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité :	Non disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation :	Non disponible.
12.4 Mobilité au sol :	Non disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Pas applicable
12.6 Autres effets néfastes :	Non disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :	Disposer selon toutes les réglementations locales et nationales applicables. Utiliser la récupération/le recyclage si possible, sinon l'incinération est la méthode recommandée pour l'entreposage. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas couper, perforer ou souder sur ou près du contenants. Les étiquettes ne doivent pas être retirées des contenants avant d'avoir été nettoyés. Les contenants contaminés ne doivent pas être traités comme déchets ménagers. Les contenants doivent être nettoyés via des méthodes appropriées et ensuite réutilisés ou entreposés par décharge plissage ou incinération au besoin. Ne pas incinérer les contenants fermés.
--	---

Section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Voies navigables intérieures (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO/IATA)
Numéro NU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non
Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Section 15 Informations Réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Renseignements pertinents concernant l'autorisation : Pas applicable.

Renseignements pertinents concernant la restriction : Pas applicable.

Autres règlements de l'UE : Les restrictions relatives à l'embauche de personnes jeunes doivent être respectées. Seules les personnes techniquement qualifiées sont habilitées à utiliser le produit.

Autres règlements nationaux : Pas applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique OUI ☐ NON ☒

Section 16 Autres Informations

16.1 Indication de changements :

Version 1.0 Modifiée par le règlement (UE) 2015/830

16.2 Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport routier international des marchandises dangereuses
RID : Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses
ADN : Accord européen sur le transport maritime international des marchandises dangereuses
IMDG : Code maritime international sur les marchandises dangereuses
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
IATA : Association du transport aérien international
LC50 : concentration létale moyenne
CE50 : La concentration effective de la substance qui cause 50% de la réponse maximale.
NOEC : Aucune concentration avec effet observée
DNEL : dose dérivée sans effet
PNEC : concentration prévisible sans effet

16.3 Références aux documents de base et aux sources de données

ECHA Données des substances enregistrées

16.4 Classification et procédure utilisées pour dériver la classification pour les mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008		Procédure de classification
Irritation oculaire. 2	H319	Méthode de calcul

16.5 Phrases R pertinentes (numéro et texte intégral) :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6 Instructions de formation :

Pas applicable.

16.7 Informations supplémentaires :

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée et est destinée uniquement pour ce produit.

16.8 Avis au lecteur :

Les employeurs devront utiliser ces informations uniquement en complément aux autres données qu'ils auront rassemblées. Ils devront faire preuve d'un jugement indépendant en ce qui concerne l'aptitude de ces informations à garantir une utilisation correcte et à protéger la santé et la sécurité de leurs employés. Ces informations sont fournies sans aucune garantie et l'utilisateur est seul responsable de toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé.

Auteur : Hangzhou C&K Testing Technic Co.,Ltd Site Web : www.cirs-ck.com Tél : 0571-89900715 Email : test@cirs-group.com

